

Un plan d'actions ...

...pour contribuer à la préservation des chauves-souris



Un groupe d'experts



Le groupe chiroptères Rhône-Alpes du CORA Faune Sauvage est un réseau de bénévoles et salariés de différentes structures (associatives ou non). Il a pour objectif l'étude des chauves-souris, leur protection, la sensibilisation du public, la formation de ses membres et des publics extérieurs.

« Les chauves-souris en Rhône-Alpes »

Depuis 2008, le CORA Faune Sauvage* a en charge la mise en œuvre régionale de ce plan d'actions. Il regroupe différents volets d'intervention : connaissance, protection et sensibilisation. En parallèle, des actions poursuivant les mêmes objectifs sont réalisées dans le cadre d'autres politiques publiques (Natura 2000, Réserves

Naturelles Nationales et Régionales, Espaces Naturels Sensibles etc.). Des partenariats avec de nombreux autres acteurs (spéléologues, forestiers, carriers etc.) permettent de les rendre plus efficaces. Toutes ces démarches contribuent à une meilleure protection des chauves-souris.

Vous avez des chauves-souris chez vous ?

Pas de panique ! Ces animaux sont inoffensifs et ne causent pas de dégâts. Si vous souhaitez avoir des informations sur les chauves-souris, rendez vous sur notre site internet :



<http://www.corafaunesauvage.fr>



* Le CORA Faune Sauvage changera d'acronyme en 2012 pour devenir COordination Rhône-Alpes LPO.



Réalisation : CORA Faune Sauvage/ GCRA. Photos : Y. Peyrand, R. Letzger, J. Girard-Claudon. Dessin : Boris Transimé. Conception graphique : Fagale Bellier. Janvier 2012

Votre contact local/

Les financeurs du Plan d'actions en 2011



Le plan national d'actions en Rhône-Alpes

Les chauves-souris... des mammifères...

Les chauves-souris... des mammifères...

Les chauves-souris sont les seuls mammifères capables de voler de manière active.

30 espèces sont actuellement **connues sur la région Rhône-Alpes**. Toutes sont insectivores, ce qui leur confère un **rôle essentiel au sein des écosystèmes**.

Une chauve-souris peut manger chaque nuit **le tiers de son poids en insectes** !

... menacés et protégés

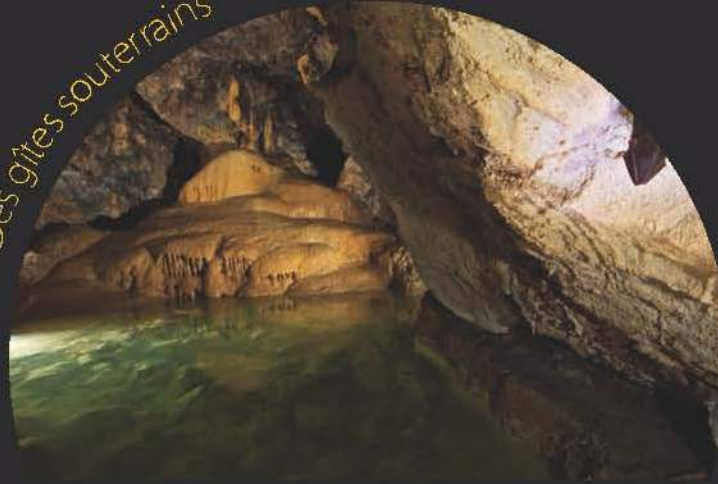
En France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : il est strictement interdit de les détruire, de les transporter ou de les commercialiser. Cet arrêté protège également leurs habitats.

Les causes de régression sont nombreuses : intensification des pratiques agricoles, urbanisation, éclairage nocturne, développement des infrastructures de transport, éoliennes etc.

La préservation de leurs terrains de chasse (forêts, haies, prairies, zones humides etc.) ainsi que la pérennité de leurs gîtes, en été comme en hiver, sont indispensables et indissociables.

Près de la moitié des espèces de la région est menacée !

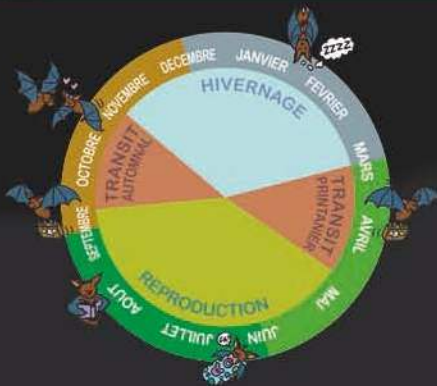
Des gîtes souterrains



Des légendes

Quelques légendes tenaces :

- elles ne s'accrochent pas dans les cheveux ;
- elles ne sucent pas le sang ;
- elles ne sont pas prolifiques ;
- elles ne rongent pas les charpentes ;
- etc.



Ces animaux se repèrent et chassent grâce à leurs cris ultrasonores dont elles analysent l'écho. Chez les chauves-souris, la reproduction est lente : chaque femelle ne met au monde qu'un **seul jeune par an** et la reproduction n'intervient pas tous les ans.

Des gîtes en forêt



Des abris, des gîtes

Il existe une grande diversité dans les gîtes (abris) utilisés en fonction des espèces et de la saison : arbres, grottes, mines, maisons, ponts, etc.

Des gîtes dans le bâti

